



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



13405 *22 SEP. 2005

N° _____
DEF/GEND/PM/BCP

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Service des Plans et Moyens
Sous-direction administrative et
financière

Bureau de la commande publique

PJ : Une convention

Le contrôleur général des armées MARCHADOUR
Chef du service des plans et moyens
à
Madame la directrice de la Société EURL 3 P
45Bis, rue Léon Gambetta 37150 BLERE

Madame la directrice,

Par votre lettre en date du 1^{er} septembre 2005, vous m'avez transmis deux exemplaires de la convention d'autorisation de vente relative à l'ensemble des effets entrant dans la composition de la nouvelle tenue de service de la gendarmerie nationale.

J'ai le plaisir de vous retourner votre exemplaire signé, en attirant toutefois votre attention sur le fait que, conformément à l'article 4 de la convention, vous ne pourrez vous approvisionner qu'auprès de fournisseurs eux-mêmes titulaires d'une convention passée avec la gendarmerie nationale.

Je vous prie d'agréer, madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Yann MARCHADOUR
Le contrôleur général des armées Yann MARCHADOUR
Chef du service des plans et moyens